

L'épreuve d'orthographe au C.E.P.E.

Au congrès de Nancy, j'avais préconisé de noter la dictée au C.E.P.E. en prenant pour base la moyenne des fautes.

Notre motion stipulait « qu'à la moyenne des points perdus par l'ensemble des candidats doit correspondre la note moyenne 5/10. Nous avons indiqué qu'au préalable, un barème général devait être établi suivant la gravité des erreurs. Nous pensions qu'il serait possible d'appliquer notre système dès l'année 1950 pour les examens qui devaient avoir lieu. Pour faciliter le travail des Commissions d'examen, notre camarade Pignero avait établi un barème judicieux de notation, lequel devait éviter des pertes de temps.

A la lumière des critiques que nous avons reçues, il paraît urgent de reprendre cette question et la mener à bien dans les plus brefs délais.

A) 1° Que nous a-t-on reproché ?

Tout d'abord qu'il n'est ni possible, ni judicieux de procéder à un étalonnage le jour d'un examen (notre système s'inspirait, en effet, de la méthode des tests et des études de Claparède.)

2° Notre barème n'est pas scientifique.

Un inspecteur primaire pensait qu'il serait possible d'appliquer notre système strictement en comptant une perte de 1 point pour toute erreur de graphie, quelle qu'en soit la nature.

Nous avons, après discussion, abandonné ce point de vue.

— M. Belaubre, après avoir pris connaissance de notre rapport et avoir souligné les défauts de la notation actuelle, nous propose d'établir un barème de la façon suivante :

« Il faudrait pouvoir affecter à chaque faute bien précise une sanction en rapport avec sa fréquence normale pour l'âge et le niveau scolaire considérés :

par exemple, pour les élèves d'école primaire de 13 ans $\frac{1}{2}$ à 15 ans, on compterait :

1 point perdu par faute commise par moins de 20 % des sujets de cette catégorie.

$\frac{3}{4}$ de point perdu par faute commise par moins de 25 %.

$\frac{1}{2}$ point perdu par faute commise par moins de 50 %.

0 point perdu par faute commise par plus de 80 % . »

B) Je suis d'accord pour estimer que les textes d'orthographe, que l'on propose aux examens, doivent être étalonnés à l'avance, ceci, en vue d'éviter des pertes de temps et d'atteindre une rigueur plus scientifique (méthode statistique). Reste à savoir comment ces textes doivent être élaborés.

M. Belaubre souhaite que nous nous mettions d'accord « sur une base de vocabu-

laire usuel et sur les connaissances grammaticales exigibles). Il a certainement pensé au vocabulaire de Dottrens et aux connaissances de base du système de Winnetka. « Il s'agit bien d'évaluer le degré d'acquisition d'un ensemble de connaissances tenues pour exigibles ou exigées, écrit-il, soit comme témoignage d'étude efficace d'un niveau donné, soit pour l'accès à telles études d'un niveau supérieur. »

Je pense, pour ma part, qu'il est suffisant pour constater la valeur d'un texte de l'expérimenter sur un assez grand nombre d'élèves pour nous rendre compte de la difficulté de ce texte. Cette expérimentation devant nous permettre d'éliminer les textes trop faciles ou trop difficiles. Cela n'atteindra pas la rigueur scientifique désirée par certains mais cela évitera tout au moins les erreurs trop nombreuses que l'on constate dans le mauvais choix des sujets, et cela nous permettra, si l'on s'en tient à la ligne de conduite tracée par le congrès, de connaître à l'avance le point de départ de notre notation (moyenne des fautes = moyenne de la note).

C) Il est vrai, comme l'a d'ailleurs judicieusement indiqué M. Belaubre, qu'un autre problème se pose à nous : « quelle doit être la forme du texte de l'épreuve ainsi que son ampleur, celle-ci devant admettre un optimum au-dessous duquel le candidat ne dispose pas de toutes ses chances et au-dessus duquel il faut craindre la fatigue. »

D) 1° N'est-il pas possible d'employer d'autres systèmes ? Notre camarade Mory de Simandre et M. Belaubre en indiquent une autre : « Il s'agit de l'emploi d'un texte comportant un nombre suffisant de difficultés accumulées pour que la réussite ne soit assurée qu'aux très bons sujets de plus de 14 ans.

L'étalonnage d'une telle dictée permet de différencier les niveaux de 9-10-11-12-13-14 ans, les âges d'orthographe signifiant que les élèves de 9-10...14 ans, en cours régulier d'études, obtiennent tel ou tel résultat moyen qui permet de situer chaque sujet sur la progression observée.

Avec un tel système, nous pourrions assurer la notation au C.E.P.E., par substitution de notes de 0 à 10 aux âges d'orthographe donnés par les points ou totaux de fautes obtenues.

On noterait, par exemple :

14 ans : 10 de note. — 13 ans $\frac{1}{2}$: 9. — 13 ans : 8. — 11 ans : 5. — 9 ans : 0. »

L'inconvénient d'un tel système me semble résider dans la divulgation du texte expérimental.

2° Un de nos camarades du Nord remarquait, avec juste raison, au Congrès de Nancy, que la dictée était la seule épreuve qui, aux examens, était notée sur les erreurs et non sur les réussites. Ne conviendrait-il

pas alors, de noter l'orthographe en prenant pour base un texte de 100 mots en pourcentages de réussite.

80 %, 90 % de réussite, ce système semble pouvoir se ramener à celui qui précède (détermination de l'âge d'orthographe).

3° Enfin, de nombreux instituteurs signalent que, dans l'esprit des élèves, la dictée qui devait n'être qu'un moyen de contrôle, est devenue une fin en soi, ce qui a pour conséquences que le texte d'orthographe est toujours mieux orthographié que les autres épreuves. Ne vaudrait-il pas mieux supprimer la dictée et noter l'orthographe sur la rédaction (voir système Bovel, dans Claparède) ?

Les arguments en faveur de ce procédé sont nombreux : l'enfant n'emploie qu'un vocabulaire qu'il connaît, les erreurs de sens (cent façons pour sans façon) seraient éliminées.

E) Voici terminé le rapide tour d'horizon que je me proposais de faire ; en conclusion, nous avons le choix, me semble-t-il, entre 3 tendances.

a) Proposer des textes établis d'une façon très scientifique (méthodes des tests) ; le point de départ de notre travail sera alors l'étude pertinente de M. Belaubre.

b) Nous contenter du procédé indiqué à Nancy et faire expérimenter des textes sur une centaine de candidats ce, en vue de trouver à partir de quel nombre de points perdus doit correspondre la note moyenne 5 sur 10.

c) Décider l'élimination de l'épreuve d'orthographe et noter en partant de la rédaction.

R. FINELLE. — St-Sauveur (C.-O.).

Comment est née la B.T. collective

Yantot, enfant des Landes

Freinet m'écrit : « Je te demande de nous donner un article pour montrer comment vous avez entrepris le travail commun pour la réalisation de cette B.T. N'oublie aucun détail ; cela peut certainement aider les camarades qui auront envie de se lancer sur vos traces. »

Sans manières, je dirai donc je chaque fois qu'il faudra.

L'idée de la B.T. — Après avoir mis au point sa B.T. sur la Chalosse, Senmartin (de Montgaillard) communique à Freinet un appel pour les imprimeurs landais et abonnés à « l'Éducateur », qui paraît dans « Coopération Pédagogique » du 8 janvier 1950 : « Pourquoi ne ferions-nous pas en commun une B.T. sur le sujet suivant : Gens et Coutumes des Landes. Les titres ne manqueront pas... (il en énumère plusieurs). Qui veut m'envoyer sa page et sa photo ? »